

**Département de la Seine Maritime**  
**VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT**

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Alhiermont  
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : [accueil@mairie-sna.fr](mailto:accueil@mairie-sna.fr)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2022-09-26-13**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Alhiermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

**Etaient présents** : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A.M., M. SORIN P., M. VASSELIN H. Mme FLEURY B., M. AVRIL V., Adjoint, M. BREARD D., Mme POIS M.B., M. BENET M., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., Mme POISSON C., M. NOVICK C., Mme WILK I., Mme PETAIN A., M. LEROY E., M. PETIT M.

**Etaient absents excusés** : Mme JUMIAUX A. (pouvoir à Mme CARON A.M), Mme MOA K. (pouvoir à Mme LEFEBVRE B.), Mme FIHUE-BUQUET A. (pouvoir à Mme FLEURY B.), Mme POIS L. (pouvoir à Mme POIS M.B.), M. COUILLET T., Mme BOUCLON S. (pouvoir à M. PETIT M.)

**Etaient absents** : M. SERAFFIN JC., Mme BREARD A., M. WINTER G.

Date de convocation : 12/09/2022

Date d'affichage : 12/09/2022

Nombre de conseillers en exercice : 27      Présents : 18      Votants : 23

**M. LEROY E. a été désigné secrétaire de séance.**

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS – TRAVAUX SUR LES OUVRAGES DE SUPPRESSION D'EAU POTABLE**

La commune est propriétaire des ouvrages de suppression d'Eau Potable situés sur le chemin du Défend, ils permettent de stocker et distribuer l'Eau Potable sur le bas service de la commune.

L'Agence Régionale de Santé demande dans le cadre de la sécurisation des ouvrages la pose d'une clôture métallique rigide de hauteur de 2 mètres afin de limiter les intrusions. La clôture en place actuellement ne présentant pas ces critères, un chiffrage a été réalisé par une entreprise, qui a estimé les travaux au montant de 24 809,40 € H.T. (remplacement portail, 2 vantaux défensif, fils horizontaux et verticaux de 5 mm).

Ce projet a été retenu dans le cadre de la pré programmation du Département de Seine Maritime, une subvention de 25% pourrait être obtenue.

D'autres financeurs pourront être sollicités afin d'obtenir des subventions supplémentaires pour ces travaux.


Au vu de la possibilité de bénéficier de subventions, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Mme le Maire à solliciter les financeurs identifiés et tout autre financeur potentiel.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité**, le Conseil Municipal :

- Autorise madame le maire à solliciter tout financeur potentiel afin de financer les travaux de clôture et de maintenance sur les ouvrages de surpresseur d'eau potable de la commune
- Autorise madame le maire ou tout adjoint pris dans l'ordre des tableaux à signer tout acte qui serait la conséquence ou la suite de la présente délibération
- Dit que la DGS de la commune assure l'exécution de la présente délibération.

Le Maire, Blandine LEFEBVRE



Le secrétaire de séance, Emmanuel LEROY



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,  
Au registre sont les signatures,  
Le 28 septembre 2022

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.